LES ELECTIONS ANGLAISES

Les Travaillistes l'emportent sur les Conservateurs

Le peuple anglais a voté jeudi pour le renouvellement de la Chambre des Communes. 29 millions d'électeurs étaient inscrits et avaient à choisir entre 1.700 candidats aux 583 sièges qui restaient à pourvoir sur 615. On sait que le nombre des électrices était supérieur de 1.510.831 à celui des hommes.

Des derniers résultats reçus, il ressort que les travaillistes l'emportent nettement sur les conservateurs. Le gouvernement Baldwin se trouve donc en minorité et devra démissionner.

La situation à 21 h.

Voici quelle était la situation des partis hier à 21 heures :

	Sièges	
	—	
Travaillistes	287	
Conservateurs	218	
Libéraux	51	
Indépendants	7	
	Gains	Pertes
	—	—
Conservateurs	3	139
Travaillistes	126	4
Libéraux	32	17
Indépendants	2	2
Communistes	1	0

Les personnalités réélues

Parmi les personnalités réélues se trouvent MM. Locker Lampson, secrétaire au ministère des Affaires étrangères ; sir Charles Trevelyan, ancien ministre du gouvernement travailliste ; Cunliffe Lister, président du Board of Trade ; Neville Chamberlain, ministre de l'Hygiène ; Olyver Baldwyn, fils du premier ministre, travailliste ; Lansbury, vétéran des travaillistes ; Amery, ministre des Colonies ; lady Astor, conservatrice, et sir Austen Chamberlain, élu avec une majorité de 431 voix.

M. Ormsby Gore, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, est réélu à Stafford.

On cite encore les noms de MM. Baldwin, premier ministre ; Walter Guiness, ministre de l'Agriculture ; Lloyd George, chef du parti libéral, et miss Mecan Lloyd George, libérale, fille de M. Lloyd George ; sir John Simon, l'un des chefs libéraux ; la duchesse d'Atholl, secrétaire parlementaire au ministère de l'Instruction publique ; M. Maxton, président du parti travailliste indépendant, avec une majorité de plus de 10.000 voix ; M. Wheatley, travailliste ; lord Winterton, secrétaire parlementaire pour l'Inde ; M. Snowden, avec une majorité de 9.135 voix. Dans sa circonscription, de Schram, comté de Durham, M. Mac Donald a eu 28.794 voix de majorité.

Sont également réélus : MM. le colonel Ashley, ministre des Transports, avec 10.000 voix de majorité ; M. Cchurchill, avec 4.967 voix de majorité ; M. Thomas, secrétaire du Syndicat des Cheminots et ancien ministre du gouvernement travailliste ; le député travailliste Kennworthy ; M. Walter Runcimann, leader libéral, ancien président du Board of Trade ; le major Lloyd George, fils de M. Lloyd Georges ; M. Davidson, président du parti conservateur ; le député travailliste Wedgwood Benn ; sir Mitchell Thomson, ministre des Postes.

Les conséquences politiques de la maladie du roi

Les « Daily News » écrivent que, si l'état de santé du roi l'empêche de remplir ses fonctions pendant assez longtemps, la situation politique s'en trouvera compliquée. Le Cooseil d'Etat gouvernemental ne peut pas dissoudre le Parlement et l'on n'est pas d'accord pour savoir s'il peut recevoir la démission du premier ministre et nommer son successeur.

L'état de santé du roi d'Angleterre

Voici le bulletin officiel de la santé du roi publié hier après-midi :

« Le roi a passé une assez bonne nuit. Un abcès s'est formé sous la cicatrice sur le côté droit de la poitrine. On y a posé un drain. L'état général se maintient bon. Bien que le roi doive garder le lit, il sera à même de s'occuper des affaires publiques ».

Parfumerie Hurez CADEAUX pour FETES 64, Grande-Place, Lille

La loi sur les loyers devant la Chambre

Pour le règlement des différends la compétence des juges de paix est reconnue lorsque le prix des loyers n'est pas supérieur à 300 fr.

Vendredi matin la Chambre reprend la suite de la discussion sur les loyers. On revient à l'article 14 (dispositions d'ordre pénal contre le bailleur convaincu d'avoir réclamé plus de 10 % du prix du bail licite et actions engagées par les locataires en réduction du prix des loyers). Divers amendements de MM. Rourer, Brandon et Lefas sont repoussés ou retirés.

Avec l'appui de M. Barthou, on adopte un amendement Leguet interdisant aux propriétaires d'empêcher l'installation du téléphone, de l'électricité et des commodités ne dégradant pas les immeubles. Après le vote de l'article 14, on passe à l'article 15 concernant la juridiction compétente pour juger les contestations relatives à l'application de la loi. Après une longue discussion, le président BOUISSON met aux voix un amendement RUCLIN (Doubs), tendant à limiter la compétence des juges de paix aux loyers jusqu'à 3.000 fr., chiffre proposé par le Gouvernement lui-même, tandis que M. Delmont, rapporteur de la Commission, demandait 1.500 francs.

L'amendement Rucklin est adopté par 425 voix contre 135.

On adopte encore un nouvel amendement Rucklin excluant en matière de loyers les agents d'affaires devant les justices de paix et les remplaçant par des représentants du plaideur choisis parmi les délégués d'associations de propriétaires ou de locataires.

La suite du débat est alors renvoyée à mardi matin.

Une formidable explosion

6 morts — 3 disparus — 9 blessés

Dix-huit ouvriers travaillaient dans une cloche à plongeur, à la construction des piles d'un pont, sur la rivière Bookensaik (Etat de New-Jersey), lorsqu'une formidable explosion causée par la rupture des tuyaux fournissant la pression d'air fit sauter une partie du couvercle de la cloche. Par succion, les sables et la boue du lit de la rivière envahirent le vaste caisson d'acier, ensevelissant de bas en haut les malheureux ouvriers. Six des occupants de la cloche à plongeur ont été tués, et trois autres ont été portés manquants. Les neuf autres ont été secourus et dirigés sur un hôpital voisin, où deux d'entre eux sont dans un état critique.

DISPARITION A ESCAUDAIN

M. Damelincourt Alfred-Désiré, né à Le Transloy (Pas-de-Calais), le 20 mai 1872, domicilié à Escaudain, Pont Tonneau, n'a pas reparu à son domicile depuis le 4 mai 1929.

Voici le signalement du disparu qui est depuis le 4 mai 1929, atteint de troubles mentaux :

Taille : 1 m. 70 ; Vêtu d'un costume noir ; Souliers à lacet (noirs mal teints) ; Chemise bleue ; Casquette grise ; Maillot en jersey rayé bleu et blanc sous la chemise ; Chaussettes marrons.

Barataud s'est dressé hier en accusateur

A propos des conditions dans lesquelles il fut amené à signer à M. l'inspecteur Frossard, les aveux de l'assassinat du chauffeur Faure

La troisième audience du procès Barataud commence à 9 h. 30 par l'audition des témoins. On fait entrer le Dr Raymondeau. Jeudi il a parlé à huis clos ; c'est à présent sur l'autopsie du corps de M. Faure qu'il dépose.

« Lorsque Faure a été frappé, dit-il, il devait être en train de dépasser la voiture. J'ai constaté des lésions sur plusieurs parties du corps ainsi sur la bosse frontale une lésion secondaire mais importante sur la région occipitale : deux lésions mortelles et à l'intérieur du corps une rupture du rein gauche.

— Faure était-il encore vivant, lorsqu'il fut jeté dans la rivière de Vincou ?

A cette question de l'accusation, le médecin expert n'hésite pas à affirmer que le chauffeur avait déjà succombé.

« Comment fut-il assassiné s'inquiète la partie civile ?

— Par derrière et par surprise, explique le docteur Raymondeau.

— A quelle heure ?

— Entre 10 h. 1/2 et 11 heures du soir. La mort a été donnée à un point distant de 100 mètres du pont où le corps fut jeté. La tête de Faure fut encapuchonnée de façon que le sang ne laissa pas d'indices sur la route.

— A votre avis, quelle fut l'arme du crime ? interroge le président.

— Le talon d'une hache, déclare l'expert.

— Encore une question. Le meurtrier a-t-il pu transporter le corps de sa victime ?

— Il n'est pas impossible à un homme de taille moyenne de transporter un autre homme. fait observer le docteur Raymondeau, et l'assassin avait encore la ressource de traîner le cadavre, dont les vêtements, à ce moment-là, n'étaient pas encore mouillés.

Autre renseignement qu'apporte le médecin expert, Barataud avait des chaussures de ville, des escarpins quand il fut arrêté. Or, ces souliers assez bas, laissaient à découvert les chaussettes, Pantalon et chaussettes étaient tailladés par les ronces. A ce moment-là, Barataud donne comme explications qu'il était allé à la chasse à la bécasse.

Cette réponse me surprit, ajoute le médecin-expert, car on n'a pas l'habitude, dans nos pays où il y a des ronces et des vipères, de partir à la chasse avec des escarpins. (Rires).

— Enfin, insiste le président, s'adressant à l'accusé, quel jour êtes-vous allé à la chasse ? Le 10 janvier ou le 14 ? Vous avez varié dans vos versions.

— Pas du tout. C'est le juge qui s'est trompé. Un jour, je suis allé chasser le gibier d'eau, un autre la bécasse.

— Mettons, intervient M. Masse, ironique et conciliant, que le juge d'instruction n'est pas chasseur. (Sourires).

Comment Charles Barataud a d'abord avoué

C'est maintenant le tour d'un autre témoin. M. Fressard, inspecteur principal à Paris, commissaire central à Limoges, et qui procéda, comme on le sait, à l'arrestation de Barataud. C'est à lui, en effet, que l'accusé fit ses premiers aveux mêlés de vérité et de mensonges.

C'est ce que, du reste, Barataud appelle sa première version. M. Fressard tient à raconter en détail comment fut tué Peynet.

— Au moment où je me demandais si Barataud avouerait jamais, il s'assit dans un fauteuil et il me dit : « Je suis un misérable, j'ai tué Faure parce que j'ai eu une discussion avec lui : il ne marchait pas assez vite à mon gré ». Lorsqu'il eut signé ses aveux, Barataud me demanda deux faveurs que je lui ai accordées.

— J'autorisais donc Barataud à aller embrasser son père, poursuit le commissaire Fressard. De mon côté, je me rendis à l'endroit que m'avait indiqué Barataud comme étant le lieu du crime et pendant quatre heures, sous une pluie battante, j'ai cherché en vain le corps de Faure. A mon retour, j'appris l'assassinat de Peynet. Je ne pouvais supposer que Peynet, dont je savais les relations avec l'accusé, se trouverait dans l'appartement de Barataud, puisque Peynet était pour le moment convoqué à mon cabinet.

— Vous savez, fait observer le président au témoin, que l'accusé affirme que c'est vous qui avez écrit, inventé, pour mieux dire, les aveux qu'il a signés.

— Comment cette chose serait-elle possible ? On n'invente pas des récits comme celui-là, à moins d'être soi-même l'assassin. (Sensation).

Barataud accuse

Alors on voit l'accusé, sans se lever, demander la parole d'une voix nette et forte :

« M. le commissaire, commence-t-il, vous m'avez dit, boulevard Gambetta, comme nous marchions ensemble : « Peynet est arrêté ». J'ai répondu : « Ah ! » Vous m'avez dit : « Est-ce vous qui avez tué Faure ? Voyons, signez-moi quelque chose, des aveux. » Est-ce vrai Monsieur le commissaire ?

» Je vous ai ensuite demandé : « Si j'avoue, me permettrez-vous de voir Peynet ? » Vous m'avez répondu Monsieur le commissaire central : « Je vous autoriserai à monter chez vous et à vous rencontrer avec Peynet. » Vous me l'avez accordé et comment voulez-vous qu'il en soit autrement ? Comment voulez-vous, Monsieur le commissaire, que je puisse, moi suspect, prévenir Peynet d'être chez moi à neuf heures, si je n'avais pas eu l'assurance donnée par vous que je serais chez moi à cette heure-là ? Donnant, donnant, poursuit Barataud d'une voix coupante. Vous m'accordez de voir Peynet et je vous signe les aveux qui vous font tant de plaisir, et c'est vous qui les avez écrit. Vous me disiez : « Vous avez tué Faure comme ci, comme ça : vous étiez à sa gauche, vous aviez un revolver. » Voilà comment mes aveux ont été faits. J'ai dit ce que vous avez voulu. J'ai signé de mon surnom « Charley ». Est-ce vrai, Monsieur le commissaire central ? »

Barataud a parlé sans bouger, sans se lever même. Il a seulement élevé peu à peu la voix. On imagine aisément l'émotion qui gagne cette salle, laquelle voit l'accusé de ces trois jours d'audience se dresser maintenant en accusateur.

A ces déclarations de Barataud, le commissaire Fressard oppose parfois un « Ce n'est pas vrai » discret, mais plein de fermeté.

« Vous êtes un fonctionnaire consciencieux, intervient le président, s'adressant au témoin, mais avouez que vous avez été maladroit. Tout le monde peut se tromper, et vous avez été berné dans cette affaire-là par Barataud. »

La défense attaque à son tour

C'est à la défense, maintenant, que le commissaire central doit faire front. Me Pierre Masse s'étonne que Barataud ait pu demander, à deux agents qui l'avaient accompagné jusqu'à son domicile, « combien de temps ai-je encore à rester ici ? »

— S'il n'avait pas eu l'autorisation de voir Peynet, ajoute Me Masse, s'il n'y avait pas eu, en somme, rendez-vous pris entre Barataud et Peynet, comment expliquez-vous sa question à vos agents ?

— Vous poserez la question à mes agents, se contente de répondre M. Fressard.

— Mais vos agents avaient reçu des ordres de vous !

— Pas du tout.

— Je reprends ma question, insiste Me Masse, dans le calme d'une salle angoissée. Comment, entre 8 h. 40 et 9 heures moins 10, Barataud a-t-il pu prévenir Peynet de se trouver chez lui ?

M. Fressard, l'air embarrassé, déclare :

— Je ne peux, à mon tour, que vous répéter ceci : « Je n'étais pas là ». (Mouvements.)

— Je m'excuse auprès de la Cour, si j'élève la voix, s'écrie Me Masse, mais il faut bien que tout le monde connaisse ici ce point trop important.

— Maître Masse, déclare le président, parlez, nous vous écoutons. Parlez fort, il faut qu'on entende bien, non seulement la Cour et MM. les jurés, mais aussi le public. Il faut qu'on sache toute la vérité sur cette affaire [illegible] qui a soulevé tant de [illegible]

Le règlement des dettes intéralliées et la restauration des régions dévastées

La commission des Affaires Etrangères s'est réunie hier après-midi pour examiner le rapport provisoire qu'elle avait chargé M. Jean Goy de préparer sur la proposition de résolution de M. Vincent Auriol, invitant le gouvernement à négocier avec les Etats-Unis pour obtenir l'affectation par priorité des versements de l'Allemagne à la restauration des régions dévastées. Les socialistes n'ayant pas insisté pour le maintien de la discussion immédiate, la commission a résolu d'attendre la conclusion des travaux des experts pour rapporter la résolution socialiste et de ne pas aborder immédiatement le fond du débat en prenant acte des engagements du président du conseil de ne prendre aucune décision sur le règlement des dettes interalliées et des réparations sans en avoir informé les commissions compétentes et le Parlement.

M. Franklin-Bouillon interpellera

Le groupe de la gauche sociale et radicale, près une discussion sur le règlement des dettes interalliées et des réparations a donné mandat à M. Franklin Bouillon, son président, de déposer une demande d'interpellation à ce sujet.

Une innovation dans les P. T. T.

L'établissement automatique des mandats postaux

M. André Méninont, rédacteur principal des P. T. T. à Bordeaux, avait eu son attention attirée, il y a deux ans, sur la difficulté qu'éprouvaient les employés des P. T. T. pour l'établissement des mandats postaux. En effet, pour un mandat carte ordinaire, une employée mettait au minimum trois minutes, quant aux mandats lettres inutile d'en parler, le temps nécessaire n'était pas calculable, attendu que la receveuse des P. T. T. est obligée de déconper le mandat suivant le montant de la somme expédiée.

Après deux ans d'études très ardues, car M. Méninont passa jusqu'à des nuits, ce dernier réussit à découvrir le principe d'une machine qui ferait en une seule fois les multiples opérations qui nécessite l'établissement d'un mandat-poste.

En effet, jusqu'alors il fallait procéder dans ce but à 23 opérations, tandis qu'avec l'appareil de M. Meninont, tout est fait en une seule et en 20 secondes par une opératrice ordinaire.

De plus, cet appareil qui est une combinaison de la machine à écrire et de la machine à calculer, peut établir le total de plusieurs mandats émis par la même personne et à la fin de la journée le total des opérations exécutées.

Avec cette invention, le public ne stationne plus devant les guichets grâce à la rapidité d'exécution de la besogne et toutes erreurs et fraudes sont impossibles. Cet appareil, qui a été construit par la maison Burroughs, sera adopté par le Gouvernement, après les trois essais réglementaires : deux ont eu déjà lieu à Bordeaux et à Lille. Dans cette dernière ville, l'essai a démontré que les six employés qui étaient nécessaires avec l'ancien système ne seraient plus que deux et pourraient expédier au minimum 700 mandats par jour...

Le 2 juin, M. Méninont fera une démonstration de son appareil à Paris et espère qu'il réussira à établir les 1.400 mandats qui sont envoyés journellement.

Ajoutons que M. Méninont a reçu de la part du public lillois et des employés des P. T. T. de Lille un accueil parfait et que ces derniers lui ont facilité l'exécution de sa tâche.

Georges MATHIS.

LA REGLEMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE

M. Georges Bonnefous, ministre du Commerce, vient de déposer sur le bureau du Sénat un projet de loi tendant à réglementer le prix de l'essence en France.

Ce projet a pour but d'autoriser les préfets à taxer le prix de l'essence, après avoir pris avis de la commission consultative siégeant auprès de l'Office national de combustibles liquides.

MORT SUSPECTE D'UNE JEUNE FILLE A MARLES-SUR-CANCHE

Le Parquet de Boulogne a été avisé, vendredi, que le médecin de Marles-sur-Canche a refusé le permis d'inhumer concernant Mlle Dusantoir, 23 ans, jeune fille de la localité, décédée dans des conditions suspectes. Nous croyons savoir qu'il s'agirait d'un empoisonnement provoqué par du lard. Quoi qu'il en soit, les autres membres de la famille, qui avaient touché au même morceau de lard, n'ont pas été indisposés.

Mercredi soir, vers minuit, après avoir travaillé toute la journée à la batteuse, elle se coucha vers 9 heures. A 11 heures, elle fut prise de nausées et vomit. On fit appeler une rebouteuse du pays, mais avant l'arrivée, la jeune fille décédait. Le docteur a refusé le permis d'inhumer. Il est probable qu'une autopsie va être ordonnée.

LISEZ LE CITROËN ET DÉSESPÉREZ

taires et les plus divers dans la ville et la région. Nous continuerons cet après-midi. »

L'audience est alors levée.

Expériences

L'audience de cet après-midi s'ouvre sur des expériences. On ne sait pas ce qu'elles peuvent prouver. Elles sont faites dans un silence attentif, alors que, ainsi que le fait remarquer Me Pierre Masse, le drame s'est produit dans un hourvari qu'on ne reconstitue point. Il s'agit de savoir si le commissaire de police du 1er arrondissement de Limoges, M. Gernolle, et ses agents ont pu entendre derrière une porte fermée ledéclic provoqué par l'arme.

Un huissier derrière la porte se dissimule. On frappe sur le chambranle. Aussitôt il arme le fusil « Winchester » avec quoi Barataud tua Peynet. On perçoit parfaitement le maniement de la culasse. La salle, qui est tout à fait hostile à l'accusé, murmure et se félicite.

— Qu'est-ce que cela signifie ? observe Me Masse. Pendant que Barataud essaie de se tuer, les policiers qui se trouvent derrière une porte fermée entrent en conversation avec cette porte à coups de pieds. (Rires.) Ce qui me surprendrait c'est qu'ils aient pu entendre quelque chose à ce moment-là. Je ne mets pas en doute leur courage, je les en félicite même.

— Mais non, réplique le président, vous n'êtes pas, Maître.

— A cette minute-là, les policiers qui se précipitaient sur la porte, qui ne savaient pas que Peynet se trouvait là, étaient persuadés que Barataud s'était suicidé. (Rires.)

C'était, en effet, notre conviction, approuve le commissaire. (Nouveaux rires.)

D'autres témoins sont ensuite entendus. L'un d'eux déclare : « J'ai vu un mort... j'ai pensé que c'était un cadavre » [illegible]

Le 8e témoin est le jardinier de Barataud. Son maître recevait beaucoup de visites de femmes et de Bertrand Peynet. La salle sanglote, car le jardinier répond avec une candeur qui désarme.

Les dépositions de quelques autres témoins n'ont rien apporté de nouveau. Aujourd'hui [illegible]

Une salle de danse de Caudry a été détruite hier par le feu

Les dégâts causés dans cet immeuble couvrant 600 mètres carrés dépassent 200.000 francs

Un incendie vient de détruire la salle de danse dénommée le « Smiling-Dancing », boulevard Jean-Jaurès, à Caudry. De l'immense établissement, qui s'élevait sur plus de 6.000 mètres carrés, il ne reste absolument rien.

Le bal venait de finir

Le feu a éclaté vers minuit trente, alors que les derniers danseurs venaient de quitter la salle, où avait eu lieu également un concert.

Les appels prolongés de la sirène alertèrent les pompiers et la population, qui se précipitèrent sur les lieux.

Le capitaine Vassaux commandant le corps de sapeurs-pompiers, qui habite boulevard Jean Jaurès, prévenu par Mme Balési, copropriétaire de la salle, se rendit en hâte au lieu du sinistre. Le personnel du dancing s'efforçait déjà de sauver une partie du matériel, aidé par les passants. C'est ainsi que MM. Paul Pigon et Paul Pluchart, qui revenaient d'une réunion du Comité de la société de gymnastique « L'Active », réussirent à sauver un piano. Le Jazz, des tables, chaises, etc... furent également ravis aux flammes.

L'incendie fait rage

Sur ces entrefaites, le feu s'était communiqué à l'établissement en entier. La devanture flamba du haut en bas, car le feu trouvait un aliment facile dans le bois très sec qui composait les parois de la salle.

Le nouveau locataire, M. Delivert, se désolait, il gémissait devant les ravages de l'incendie. Tout est perdu pour lui. A noter que les aménagements qu'il a effectués lui ont coûté, dit-on, plus de 20.000 francs et qu'il n'est point assuré pour ces transformations.

M. Lespinasse, commissaire de police, ses agents et les gendarmes, dirigés par le chef Sœtens, étaient sur les lieux et assuraient le service d'ordre. Nous avons remarqué également la présence de M. Beauvillain, maire de Caudry.

La lutte contre le fléau

Les flammes atteignait une grande hauteur, illuminant tout le quartier.

Aussitôt le matériel d'incendie arrivé, le capitaine Vassaux, qui dirigeait la manœuvre, fit brancher la moto-pompe sur la citerne d'une maison voisine et les soldats du feu, tout en attaquant l'incendie, protégèrent les toitures des maisons environnantes. D'autre part, pour mettre en action l'autopompe, il fallut faire un établissement sur la bouche d'incendie, qui se trouve à 300 mètres de l'endroit. En raison de la longueur du parcours de l'eau, il y eut une grande déperdition de pression et le délit fut de beaucoup diminué.

Enfin, après une bonne heure d'efforts, les pompiers étaient maîtres du sinistre et s'employaient à noyer les décombres.

Des ruines fumantes

De l'immense salle de 35 mètres de long sur 18 de large, il ne restait plus vendredi matin que des ruines fumantes.

Les dégâts sont évalués pour M. Balési et Mlle Philomène Gabet, les propriétaires, à 180.000 francs couverts par des assurances.

A cette somme, viennent s'ajouter les pertes de M. Delivert, qui avait loué la salle, il y a un mois environ. Ce dernier, un impresario parisien, perd tout son avoir et se trouve désespéré.

Les causes du sinistre sont inconnues.

M. Lespinasse, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Un terrible drame passionnel

Un mineur égorgea son amie puis tenta de se suicider

Un drame passionnel s'est déroulé à Masseveux, près de Thann, où l'ouvrier mineur Schuffenecker a blessé son ancienne amie, Joséphine Studer, et a tenté de se suicider.

Schuffenecker, qui s'était marié pendant la guerre, avait divorcé sur les instances de Joséphine Studer, et avait pris avec elle la vie commune.

Il fut un temps question de mariage, mais un jour, Mlle Studer signifia au mineur son congé. Schuffenecker se mit à boire et, il y a quelques jours, il attendit son ancienne amie à la sortie de sa maison, et la maltraita sérieusement.

Sans travail depuis trois semaines et à bout de ressources, le mineur jura de se venger de celle qu'il rendait responsable de ses déboires. Muni d'un rasoir, il alla se poster près de la sortie de l'usine où elle travaillait. Caché derrière une voiture, il attendit le moment où elle passerait à côté de lui. Son attente ne fut pas longue.

Dès que Mlle Studer parut, accompagnée de deux collègues, Schluffenecker bondit de sa cachette et, se jetant sur la pauvre femme, l'envoya avec violence contre le mur, où elle perdit aussitôt connaissance. Les deux autres ouvrières essayèrent d'intervenir, mais en vain. Quelques ouvriers crièrent à Schuffenecker de lâcher sa victime, mais pour toute réponse, l'ouvrier mineur déclara :

— Approchez et je vous tuerai comme elle.

On le vit alors poser un pied sur Mlle Studer, étendue sans connaissance, et, avec son rasoir, il lui taillada la gorge et les poignets, cherchant à atteindre les artères.

Lorsqu'il crut sa victime morte, Schuffenecker partit dans une ruelle qui longe le jardin de l'hôpital, pour se rendre vers la Doller, où il plongea son rasoir dans l'eau pour le nettoyer.

Il se couche alors à terre et se porta un coup de rasoir, se tranchant la gorge, puis les poignets. Sa victime et lui agonisent.

La British Legion à Dunkerque

On sait que 1.500 pèlerins de la British Legion séjourneront à Lille, cinq à six jours, et rayonneront ensuite dans la région.

On croit, à ce sujet, que 500 d'entre eux s'embarqueront sur la ligne Tilbury-Dunkerque à la date du 20 juillet prochain.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 1er Juin 1929

Soleil : Lever à 3 h. 54 ; coucher à 19 h. 44.
Lune : Lever à 21 h. ; coucher à 5 h. 15.
Aujourd'hui : St-Pamphile. Demain : Ste-Emilie.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 31 mai, à 18 heures :

Baromètre : Fronde 18 ; minima 10 atteint à 5 heures ; maxima 22.7 atteint à 15 heures.
Etat hygrométrique : 68 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : néant ; Direction du vent : Est ; Force : fort ; Direction des nuages : pas d'observation ; Etat du Ciel : pur.
Temps probable pour samedi : chaud, assez beau.

Office National. — Région Nord : Beau temps, nuageux avec éclaircies, brumeux le matin, vent Nord-Est 1/8 mètres ; température stationnaire, minimum stationnaire ou en baisse de 1 degré.

DE PASSAGE. — On a enregistré le passage à Calais du sultan de Zanzibar, venant de Paris avec sa suite ; du prince Purachatra, de Siam ; de lord Blanesburgh, délégué britannique à la Commission des Réparations, partie pour Paris ; du [illegible] de Rainilaiarivony [illegible]

De nouveaux cadavres de soldats français découverts dans la "zone rouge"

Des fouilles sérieuses sont entreprises depuis quelque temps dans la « zone rouge ». Nos lecteurs ont lu avec intérêt un reportage d'un de nos collaborateurs qui assista à la côte 119, située sur le territoire de Souchez, à la mise à jour d'un squelette d'un de nos héros de la guerre dont l'identification fut facilitée par la découverte de sa plaque d'identité.

Les recherches sont faites par les récupérateurs de l'entreprise Berge qui accomplissent leur besogne avec dévouement et les soins infinis, suivis à chèque instant de l'identificateur, toujours sur les lieux, de l'état civil militaire que dirige M. Aulery, chef de secteur du Pas-de-Calais.

Ces jours derniers, onze cadavres de nos frères d'armes ont été identifiés. Ce sont Jean Bruyère, classe 1915, recrutement Le Puy, n° 1656 ; Alphonse Maltête, classe 1910, recrutement de Dijon, n° 1.107 ; Emile Richer, classe 1907, recrutement de Versailles, n° [illegible] ; Edmond Perrey, classe 1915, recrutement de la Seine, le bureau n° 1236 ; Baptiste Foucher, classe 1900, recrutement Le Blanc, n° 1497 ; René Bugaud, classe 1911, recrutement Auxonne n° 491 ; Félix Dorey, classe 1909, recrutement Auxonne 649 ; Jean Cabbeck (1 montre en métal avec ce nom gravé dans la cuvette) ; François Peliot, classe 1913, recrutement de Chalon-sur-Saône, n° 853 ; Marcel Meuront, classe 1910, recrutement de Versailles n° 3344 ; Noxoliv Barthélémy, recrutement de Montbrison, n° 14xx (plaque d'identité détériorée).

Ces cadavres ont été mis en bière et transportés au cimetière national de Lorette aux tombes numérotées de 18.380 à 18.400.

Un vieillard tué par une auto à Steenbecque

Sa fille, qui l'accompagnait, a été grièvement blessée

La route reliant les villages de Morbecque et de Steenbecque a été, hier matin, le théâtre d'un tragique accident.

Un vieux cultivateur de Morbecque, M. Alphonse Defebvre, âgé de 80 ans, s'était rendu de bonne heure avec sa fille Corneille Céline, âgée de 35 ans, à l'église de Steenbecque pour assister à la messe et ils s'en revenaient tous deux par la route départementale n° 17 pour regagner la petite ferme qu'ils exploitent ensemble au hameau du Romarin. Toutefois auparavant le vieillard désirait rendre visite à l'un de ses fils fermier, à Steenbecque.

Arrivé au lieu dit « Le Japon », Alphonse Defebvre, traversa la route pour emprunter le petit chemin qui descend vers la gare. Atteint de surdité et ne songeant pas à regarder derrière lui, il n'entendit et ne vit pas arriver derrière lui l'automobile conduite par M. Lucien Vandorme, bijoutier à Steenbecque. Sa fille l'avait entendu et d'un geste rapide elle saisit le bras de son père pour le garer, mais déjà le véhicule était sur eux.

Alphonse Defebvre heurté à la nuque par le pare-brise fut culbuté avec violence et le côté gauche de la tête frapna le sol. Aussitôt le sang jaillit par les oreilles et par le nez ; la colonne vertébrale s'était brisée et une hémorragie interne s'était déclarée. Le pauvre homme avait été tué sur le coup.

Mlle Cornelie Defebvre, tamponnée, elle aussi, avait été projetée sur le côté. Elle a éprouvé une violente commotion cérébrale et porte des contusions sur diverses parties du corps.

Le docteur Brunet, de Steenbecque, appelé ne put que constater le décès du fermier, dont le corps avait été transporté chez son fils, cultivateur près du « Japon ». Après avoir reçu les soins du praticien, Mlle Defebvre a été transportée en automobile chez son frère Henri, cultivateur à Morbecque.

Avertis par un coup de téléphone, les gendarmes d'Hazebrouck furent promptement rendus sur les lieux de l'accident. M. Birembault, maréchal des logis-chef, assisté des gendarmes Calonne et Morel, se livrèrent à une enquête à l'effet d'établir les circonstances de l'accident et fixer les responsabilités.

Le bijoutier, auteur involontaire de cette regrettable collision, a été laissé en liberté. L'automobile a été placée en fourrière à la brasserie de M. Fleux.

En raison de son état, Mlle Defebvre n'a pu être interrogée.

M. Lucien Vandorme a déclaré qu'il fut surpris par le mouvement imprévu du vieillard lorsqu'il s'engagea obliquement sur la chaussée. Par un coup de volant à gauche, il essaya, mais vainement, d'éviter les deux piétons.

Cet accident a provoqué une douloureuse émotion tant à Steebecque qu'à Morbecque où la famille Defebvre — famille de cultivateurs laborieux — jouit de l'estime générale.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

La receveuse des Postes de Cartignies a été écrouée à Avesnes

Nous avons relaté hier comment, à la suite d'une plainte au sujet de la disparition d'un pli recommandé de 1.925 fr., adressé de Lille à une personne de Cartignies, une enquête avait été ouverte et les soupçons portés sur la receveuse des postes de Cartigny, Mme Flament.

Habilement interrogée, celle-ci avoua, en effet, avoir détourné le pli chargé.

Hier matin, les inspecteurs de la police mobile ont conduit Mme Flament devant M. Darondel, juge d'instruction à Avesnes.

La receveuse rétracte ses aveux

Devant le juge d'instruction, Mme Flament rétracta ses aveux : « J'ai avoué hier, dit-elle, mais ce n'est pas moi ! »

M. Darondel a, néanmoins, fait écrouer la receveuse à la maison d'arrêt d'Avesnes ; il l'entendra et la confrontera avec les témoins dès qu'elle aura choisi un avocat.

Parmi les témoins, Mlle B. Wautier, employée au bureau de poste, dresse contre la receveuse des charges accablantes ; Mme Flament, dit-elle, ayant gratté la mention du pli sur la feuille d'avis et lui ayant demandé de faire le silence sur ces agissements.

Un garçon de douze ans tué par l'explosion d'une tête d'obus à Oëstres

Jeudi, vers 19 h., le jeune Briemen Marcel, 12 ans, demeurant à Oëstres, était occupé à un travail d'échardonnage pour le compte de M. Dutrannois, cultivateur, et se trouvait dans le champ à une assez grande distance. Ayant voulu dévisser une tête d'obus qu'il avait trouvée, celle-ci fit explosion et l'enfant fut tué sur le coup. M. Poiette, commissaire de police, s'est rendu sur les lieux et a procédé aux constatations puis il a fait ramener le corps du gamin au domicile de ses parents.

Une demande d'interpellation au sujet du film parlant

M. Gaston Gérard, président du groupe de l'art musical et du groupe de la propagande française à la Chambre des Députés, a déposé une demande d'interpellation sur les mesures de protection que le gouvernement compte prendre en présence des progrès rapides du film parlant et de l'intention, ouvertement manifestée par les dirigeants anglo-américains, d'imposer, grâce au film parlant, la langue anglaise, à tous les spectateurs français. Le député de la Côte-d'Or appuiera son interpellation par le dépôt sur le bureau de la Chambre d'un projet de loi qui serait la sauvegarde de la cinématographie, de la langue et de la pensée française.

Les incidents médicaux du Camp de Châlons et le cas du médecin-major Léon

Ils ont été évoqués hier à la Chambre qui a voté l'ordre du jour de confiance par 272 voix contre 226

L'ordre du jour de la séance de vendredi après-midi à la Chambre appelle les interpellations sur les incidents du camp de Châlons et le cas du médecin major Léon.

M. Riffaterre monte à la tribune et s'étonne des mesures anodines prises contre le médecin colonel Léon coupable d'agissements graves.

Le député de la Creuse rappelle alors quelques faits douloureux, licite, entre autres, le cas d'un soldat victime d'un accident de tir qui aurait pu être sauvé sans l'intervention du médecin militaire Léon.

M. Jean MOLINIÉ. — Pourquoi n'a-t-on pas arrêté ce médecin ? (Applaud. à gauche).

Le député de la Creuse indique encore que le médecin militaire Léon aurait fourni un certificat d'autopsie absolument inexact concernant un soldat mort faute de soins. « Vos informateurs, Monsieur le Ministre, auraient pu poursuivre plus minutieusement leur enquête, ajoute-t-il. (Applaud.)

Et M. Riffaterre reproche au ministre de n'avoir pas eu en la circonstance, alors qu'il s'agissait d'un charcutage des soldats, le langage net et précis qu'il a eu lors des incidents de réservistes. (Applaud. à gauche).

« Il n'y a aucun lien, poursuit-il, entre la mise à la retraite du médecin colonel Léon et les faits graves qui sont à sa charge ».

L'orateur conclut en disant que la responsabilité du gouvernement est entièrement engagée. (Appl. gauche).

M. Dumat appuie ensuite les déclarations du précédent orateur sur les incidents qu'il a signalés.

Il estime qu'à la suite du communiqué du ministre de la Guerre, le médecin colonel Léon lui-même devrait être le premier à souhaiter un supplément d'enquête et la comparution devant un conseil de guerre. (Appl. centre et divers bancs).

« La campagne, ajoute-t-il, a été déclenchée par un jeune médecin auxiliaire, qui a été déplacé à la suite de ses révélations. Pourquoi ? »

Et l'orateur conclut en disant qu'il est nécessaire de frapper les coupables de l'armée, d'autant plus fort qu'ils sont placés en haut de l'échelon.

A son tour, M. Fraisseix, monte à la tribune et développe le point de vue communiste. La Chambre, qui avait commencé par rire des attaques de ce député, se fâche, lorsqu'elle l'entend généraliser les accusations portées contre le médecin colonel Léon et les protestations sont aussi vives sur les bancs socialistes que sur les autres bancs.

M. Vincent AURIOL s'écrie : « C'est honteux ! Vous êtes un cabotin ! »

M. Fraisseix continue et termine son discours au milieu d'une Chambre houleuse.

LA DECLARATION DE M. PAINLEVE

M. Painlevé monte à la tribune et répond aux divers orateurs. Il affirme que l'enquête qu'il a ordonnée a été faite de la manière la plus impartiale. « Le colonel Léon, ajoute-t-il, a eu une jeunesse laborieuse. Fils d'un enfant trouvé recueilli par l'Assistance Publique, il a fait des études remarquables. »

Puis, M. Painlevé lit les notes élogieuses inscrites par le colonel Léon pendant la guerre. Le ministre rappelle ensuite comment la campagne de presse fut déclanch